

Propositions de l'OCCE37 pour contribuer au plan de formation départemental

Ces propositions de participation au plan de formation s'appuient sur la Convention Pluriannuelle OCCE / MEN (Convention Pluriannuelle d'Objectifs)

Cette offre de formation décline les trois axes de la CPO :

- La réussite scolaire de tous
- Le développement du parcours citoyen
- La formation et l'accompagnement des acteurs de l'éducation

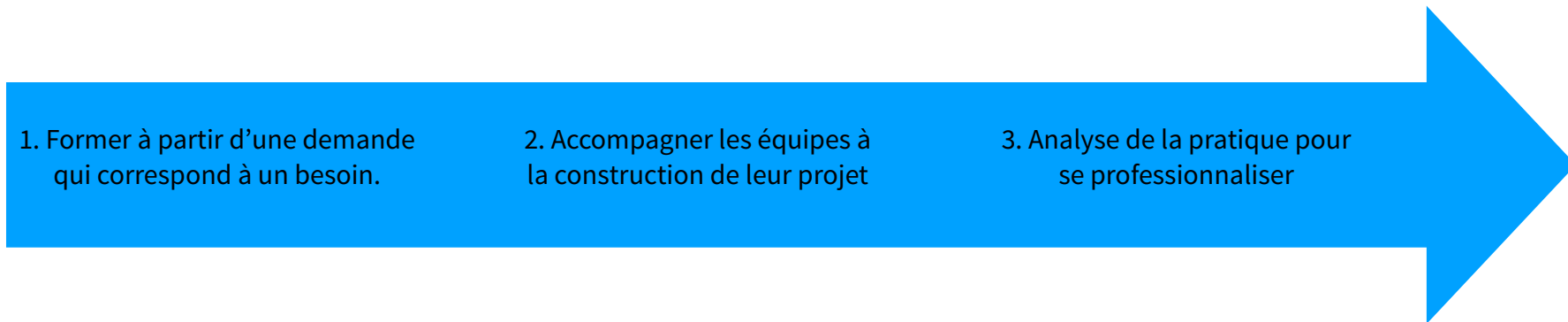
Cadre global de nos interventions / formations

Depuis notre disparition du PAF, de nombreuses équipes nous sollicitent pour les accompagner sur des problématiques vécues dans leurs écoles. Nous intervenons sur les heures de conseil de maître. Notre intention est d'intervenir sur leur 18h00 de formation.

Notre équipe intervient auprès d'enseignants et d'équipes d'enseignants formulant le souhait de participer à l'un des modules de formation proposés.

Notre cadre de fonctionnement :

Nos propositions de formations s'inscrivent dans une démarche de parcours professionnalisants.



Dans cette logique, il est intéressant de relier nos formations aux parcours proposés aux élèves en s'attachant à la personnalisation des apprentissages vécus sur leur scolarité.

Parcours citoyen - Parcours santé - parcours artistique - parcours avenir



Théâ

[La réussite scolaire de tous](#)

L'action THÉA de l'OCCE œuvre pour le développement de l'éducation artistique et du théâtre à l'école. Elle s'inscrit de fait dans le parcours d'éducation artistique et culturelle.

Théâ favorise la rencontre des écritures théâtrales jeunesse d'auteurs vivants avec les enfants et adolescents ainsi qu'avec les compagnies et les structures théâtrales. Lire, voir, mettre en voix, danser, mettre en jeu sont au cœur du projet. Les pratiques artistiques proposées prennent appui sur la philosophie de la coopération à l'école et s'inscrivent dans des projets de classe : le partenariat enseignant-artiste est une donnée nécessaire et essentielle, au cœur des projets Théâ.

[Le développement du parcours citoyen](#)

Si l'enseignant le souhaite, l'animateur départemental de l'OCCE37 peut accompagner sa classe sur 4 séances à la mise en place d'un conseil coopératif pour que le projet soit régulé en coopération.

[La formation et l'accompagnement des enseignants](#)

Action de formation de 6h : candidature individuelle

2x3h de formation à la pratique du théâtre coopératif + temps de régulation du projet avec le comédien et d'organisation des rencontres départementales à Oésia (Notre Dame d'Oé) ou Vodanum (Rochecorbon).

Public désigné : Les enseignants du département s'inscrivant à l'action Théâ.

Nombre de classes maximum : 20

Théâ

Projet soutenu par la DAAC et le Conseil Départemental



Conseil coopératif

La réussite scolaire de tous

Le conseil coopératif permet à chaque élève d'exprimer ses opinions, d'argumenter, de proposer et de vivre des projets. Les règles de partage de parole mettent tous les élèves en sécurité en veillant à la parité de tous les échanges.

Le développement du parcours citoyen

Au cœur de l'organisation d'une coopérative scolaire, le conseil coopératif vise à faire vivre la citoyenneté en acte. C'est un lieu de propositions et d'écoute, de négociation et de prises de décisions, d'expression sur la vie en communauté et de régulation.

En d'autres termes, il permet l'initiation, par la pratique, au fonctionnement du débat démocratique et à l'émancipation de l'élève.

Mettre en place dans sa classe, dans son école un conseil coopératif, c'est faire respecter [les droits des enfants](#) inscrits dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. C'est aussi les rendre acteurs dans le « vivre ensemble » et le « apprendre ensemble ».

La formation et l'accompagnement des enseignants

Accompagnement d'école ou de réseau d'école 6h :

2h de formation initiale

2h d'accompagnement de mise en place du conseil : 4 x 30mn pour un retour réflexif sur la pratique de l'enseignant à partir des observations faites lors des 4 séances de co-intervention avec l'animateur OCCE + 2h d'analyse de la pratique avec les enseignants de l'école après que les enseignants aient expérimenté le conseil coopératif. Seront abordées les notions de positionnement, de prise de décision, de posture de l'enseignant...

Public : 20 PE, a minima 8 enseignants par école ou réseau d'école (de la maternelle au CM2)

Pour information

[L'OCCE37 accompagne des formateurs de l'INSPE pour mettre en place des conseil coopératif auprès des étudiants.](#)

[Accompagnement des professeurs du secondaire : un module de formation est en préparation avec la DAFOP, « le conseil coop', une alternative à l'heure de vie de classe ».](#)



Climat scolaire

La réussite scolaire de tous

Coopérer nécessite pour l'enseignant et ses élèves de développer les compétences psycho-sociales de base. Plutôt que de lutter contre la violence, préférons le paradigme d'éduquer à l'empathie.

Le développement du parcours citoyen

En ritualisant des activités, de la maternelle jusqu'à la 6ème, l'agenda coopératif (<http://www2.occe.coop/decouvrir-les-agendas-coop>) construit peu à peu le groupe pour vivre et travailler ensemble.

Les pratiques professionnelles favorisant l'instauration d'un climat scolaire serein propice aux apprentissages : estime de soi, résolution non-violente des conflits, médiation par les pairs, stratégie d'équipes, empathie...

L'enseignant développe des compétences professionnelles qui modifient sa posture. Une formation et un accompagnement sont nécessaires pour que cet outil soit bien utilisé.

La formation et l'accompagnement des enseignants

Se former à l'utilisation de l'agenda coop, accompagnement d'équipe : 6h

Candidature d'équipe

> 3h de formation initiale

> 3h d'analyse de la pratique avec d'autres, pour élargir les expériences et aborder les notions de posture, de sécurité. Prolongement à mettre en place.

Construire des actions d'amélioration du climat scolaire en lien avec les projets d'école, les formations REP-REP+, accompagnement d'équipe : 12h

Candidature d'équipe

> 3h sur la communication bienveillante pour améliorer les relations avec les parents, les élèves et entre membres de l'équipe

> 3h pour introduire les messages clairs

> 3h pour vivre des situations d'éducation à l'empathie

> 3h pour éprouver des situations de jeux coopératifs

Construire un climat d'équipe positif et donner des outils de gestion de réunion, d'accompagnement de directeurs : 3h

Candidature individuelle



EDD - Labellisation E3D

Engager les élèves dans une démarche éco-citoyenne

Dans le contexte sociétal et environnemental actuel, l'OCCE invite les enseignants à s'engager dans des projets d'éducation à l'environnement et au développement durable pour aider les enfants à prendre conscience de la place et du rôle des êtres vivants dans la biosphère et à agir en leur faveur.

La réussite scolaire de tous

1. Devenir Eco délégués
2. Vivre en coopération le dispositif de la ville de Tours « Récéré en herbe »
3. Ecole dehors : [contribution de l'OCCE au projet d'une école dehors](#)

Le développement du parcours citoyen

1. Projet éco'coop : [site OCCE - Coopérer pour la planète](#)
- > Développer le sens de l'investigation et l'esprit critique : donner aux élèves des clés pour devenir des citoyens éclairés, libres et responsables.
- > Appréhender l'importance des sciences pour comprendre la détérioration de la biodiversité.
Construire chez les jeunes une vision complexe et systémique de leur environnement et des interactions avec l'homme.
- > Encourager la capacité à se sentir concernés et engagés comme futurs citoyens.

La formation et l'accompagnement des enseignants

Accompagnement d'équipes : 6h

Formation pour accompagner les équipes à s'outiller : Présentation du conseil coop et du conseil de délégués.

Action de formation de 6h : Candidature individuelle

3h : accompagner l'évolution de la posture professionnelle dans le cadre de l'expérimentation « école dehors »

3h : outiller les enseignants pour que les situations d'expérimentation "école dehors" servent les apprentissages fondamentaux (pédagogie de projet)



Accompagnement des mandataires et des directeurs

La formation et l'accompagnement des enseignants

Action de formation de 3h

Accompagner les directeurs en formation initiale à connaître l'environnement juridique de l'école, la gestion de l'argent et de l'assurance, en partenariat avec la DSDEN

Action de formation de 6h

Accompagner les mandataires des coopératives scolaires à assumer et assurer leurs obligations légales

> Proposer des formations (2X3h pour accompagner les mandataires et directeurs à gérer les coopératives en utilisant le logiciel de gestion Retkoop par exemple et à connaître l'environnement juridique de l'école (gestion de l'argent et de l'assurance)

Action de 3h00

> Accompagner des équipes à réfléchir sur la gestion coopérative de la coopérative



Accompagner des équipes sur des projets EDD

3 partenaires :

Education Nationale > pôle Sciences EDD (Mr Durand et Nicolas Mabon)
Arborescences > Mélanie Morère mmorere@arborescences.org
OCCE37 > Damien Fortier animateur départemental

Public : Détail des 18h00 > 6h pour chaque partenaire engagé

Des équipes d'enseignants dont un besoin émerge qui seraient accompagnées sur leur 18h00.
Possibilité de regrouper deux équipes d'un même territoire (25 participants maximum)

Objectifs :

Repenser la cour, le jardin sa réappropriation en lien avec le bien-être à l'école dans une logique de parcours.
Construire une programmation sur l'ensemble des cycles.
Construire un outil de suivi pour l'élève
Légitimer la transversalité des programmes et mettre au coeur la démarche expérimentale.
Inscrire cette démarche pour les élèves dans une dimension d'éducation à la citoyenneté.

Education Nationale

Assoir une légitimité institutionnelle, un accompagnement pédagogique pour relier les actions en lien avec les 17 objectifs d'EDD.
Inscrire le projet dans une démarche expérimentale pour les élèves

Arborescences

Développer les connaissances scientifiques et techniques autour du jardin en outillant sur le plan technique les enseignants à la pratique d'activités de jardinage ou autres activités du dehors.
Mettre en place un projet dans la cour ex: le jardin pédagogique.

OCCE37

Accompagner les enseignants à construire le projet coopérativement pour que les élèves soient auteurs de leurs projets. (Installation de conseils coopératifs et de conseils d'enfants)
Proposer des modalités de coopération pour les différents acteurs (COPIL)

Accompagner des équipes du secondaire - CLIMAT SCOLAIRE - CITOYENNETE

« le conseil coopératif, une alternative à l'heure de vie de classe »

Offre de formation proposée suite au dialogue partenarial avec le rectorat

Public

- Offre pour tous les enseignants (débutant ou initié à la pratique du conseil coopératif) équipe de direction ou de la vie scolaire du secondaire (collège, lycée général et professionnel).
- Nombre maximal de stagiaires : 20
- Contrainte : 3 stagiaires minimum d'un même établissement pour créer une équipe qui expérimenterait le conseil coopératif ou équipe d'un même établissement dans le cadre d'une réflexion sur le projet d'établissement

Objectifs

- Donner un contenu et un cadre à l'heure de vie de classe qui placent les élèves en situation d'acteur du vivre et du travailler ensemble.
- Outiller l'enseignant pour la mise en place du conseil coopératif et l'accompagner à une modification de posture .

Modalités et points d'appuis

- Formation dispensée en présentiel selon les modalités actives des pédagogies coopératives.
- Occasion de rencontres et d'expériences partagées.

Déroulé

Fin d'année scolaire : module de 3h00

- Former les enseignants à la pratique du conseil coopératif et en comprendre la notion d'engagement.
- Réfléchir aux limites créant le cadre pour que le processus « proposition, débat, décision » soit vraiment une situation d'émancipation du citoyen.
- Réfléchir à la mise en place matérielle du conseil coopératif.

Septembre

- Accompagner les enseignants et les élèves sur 4 séances à la mise en place du conseil coopératif.

Décembre, ou janvier sur une journée

- Analyse de la pratique pour réguler les expérimentations.